

SCI 1 ALLEE DE LA COMPASSION
Société Civile Immobilière
1 Allée de la Compassion
13012 MARSEILLE
RCS MARSEILLE 785 266 753

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE
LA COLLECTIVITE DES ASSOCIES

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ,

Le DOUZE JUIN

A 9 heures

Au siège social de la société ci-après nommée,

Se sont réunis les associés, **en assemblée générale extraordinaire**, sur convocation de la gérance adressée à chacun d'entre eux.

EXPOSE :

Décès de Madame Madeline Alberte Hugnette BLANC, en son vivant retraité, demeurant à MARSEILLE (13012) 1 Allée de la Compassion.

Née à MARSEILLE (13000) le 5 août 1928.

Veuve de Monsieur Jean-Baptiste GUGLIELMI et non remariée.

Décédée à MARSEILLE (13012) le 10 février 2021.

Laissant pour lui succéder sa fille :

Madame Catherine Régine Monique GUGLIELMI, retraitée, épouse de Monsieur Philippe PATEL, demeurant à MARSEILLE (13011) 131 route de la Treille.

Née à MARSEILLE (13) le 15 janvier 1955.

Suivant acte de notoriété en date du 7 mai 2021 reçu par Me Alexandre LAFAGE notaire à MARSEILLE (13012) 20 Boulevard Garoutte.

Les documents suivants ont été adressés aux associés, savoir :

- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice (sauf pour les petites entreprises – art L 232-1 IV C commerce) ;
- le texte des résolutions proposées.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Sébastien TOURTEL, agissant en qualité d'associé.

Est désigné comme secrétaire : Mademoiselle Julie PATEL.

La feuille de présence, dûment signée par les associés, permet de constater la présence ou la représentation des associés suivants :

- Sont présents :
 - . Madame Catherine PATEL,
 - . Mademoiselle Julie PATEL,
 - . Monsieur Jean-Sébastien TOURTEL.
- Sont représentés : néant.

Total des parts présentes ou représentées : TROIS CENT SIX (306) parts sociales sur les TROIS CENT SIX (306) parts sociales composant le capital social.

Le quorum est par suite atteint.

C 2  

Les associés peuvent en conséquence valablement exprimer leur vote.

Lecture est donnée de l'ordre du jour tel que rapporté en ces termes dans la lettre recommandée adressée aux associés.

ORDRE DU JOUR

- Agrément de Madame Catherine PATEL, unique ayant droit de Madame Madeleine GUGLIELMI née BLANC, associée décédée.

- Mise à jour des statuts suite au décès de Madame Madeleine BLANC, veuve de Monsieur GUGLIELMI, et pouvoirs.

Le décès de Madame Madeleine BLANC n'a pas rendu nécessaire la nomination d'un nouveau gérant, qui reste à ce jour Madame Catherine GUGLIELMI épouse PATEL, qui procédera à la mise à jour des statuts.

Tous pouvoirs sont confiés à Madame Catherine PATEL née GUGLIELMI pour mettre les statuts à jour et faire toutes formalités nécessaires. A cet effet, passer et signer tous actes et pièces, subsituer et généralement faire le nécessaire.

Sont à la disposition des associés, sur le bureau de l'assemblée : les statuts, la copie de la convocation, les récépissés postaux, les documents sus-énoncés adressés aux associés, la feuille de présence, les pouvoirs.

Puis, le président déclare que les mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, et qu'ils ont eu la possibilité de poser pendant ce délai, toute question au gérant, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Le Président donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

La discussion est ensuite ouverte ;

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

RESOLUTIONS

-Les associés survivants se prononcent par cette résolution, sur l'admission en tant qu'associé de Madame Catherine PATEL, en sa qualité d'unique ayant droit de Madame Madeleine GUGLIELMI, associée décédée et détentrice de 118 parts sociales numérotées de 1 à 117.

-Les associés donnent tout pouvoir à Madame Catherine PATEL née GUGLIELMI pour effectuer la mise à jour des statuts de la société, concernant la répartition du capital social, savoir :

REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL :

Par suite du décès de Madame Madeleine GUGLIELMI, il en résulte la répartition des parts suivantes :

Concernant Madame Catherine PATEL :

CENT VINGT QUATRE (124) parts en pleine propriété numérotées de UN (1) à CENT DIX HUIT (118) et de TROIS CENT UN (301) à TROIS CENT SIX (306)

Concernant Madame Julie PATEL :

QUATRE VINGT ONZE (91) parts en pleine propriété numérotées de DEUX CENT DIX (210) à TROIS CENT (300).

Concernant Monsieur Jean-Sébastien TOURTEL :

QUATRE VINGT ONZE (91) parts en pleine propriété numérotées de CENT DIX NEUF (119) à DEUX CENT NEUF (209).

Ces résolutions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité.

c2 N W

Les présentes devront figurer au registre des délibérations de la société.

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'effectuer toutes formalités nécessaires, notamment par l'intermédiaire du guichet unique, et en particulier à Madame Catherine PATEL née GUGLIELMI à l'effet de signer toutes pièces et tous actes nécessaires à l'accomplissement de la ou des résolutions prises.

Étant précisé que, le procès-verbal doit être suivi d'une mise à jour des statuts. À défaut, la modification non transcrite dans les statuts sera inopposable aux tiers avec toutes les conséquences que cela entraîne.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 9 heures 30.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture, a été signé par le président de séance et le cas échéant, par le secrétaire de séance, par le ou les gérants de la société ainsi que par les associés présents. L'acte sera retranscrit sans délai sur le registre des délibérations.

Pour copie certifiée conforme

Fait à MARSEILLE

Le 12 JUIN 2025



C. PATEL



JS TOUZEL



Juli PATEL